

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 31	Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Christophe Bruneau pour la signature des bons de commande et marchés subséquents
--------------	---

- Vu** l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu** l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie indiquant les fonctions du directeur
- Vu** l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

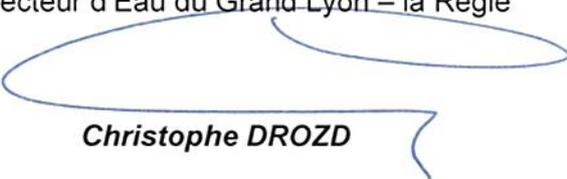
**ARRETE**

**Article 1** L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.

**Article 2** Délégation est donnée à Monsieur Christophe Bruneau, responsable de l'unité Infrastructures SI, Support utilisateurs au sein de la Direction des systèmes d'information, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes sur son périmètre.

Villeurbanne, le 17 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie

  
**Christophe DROZD**

Exemplaire conservé par les services de la Régie

Notifié le 21/01/25

Nom de l'agent : Christophe Bruneau

  
Signature de l'agent